

Comprendre votre facture Redevance Incitative des Ordures Ménagères

Abonnement au service du Smidom et déchèterie

Il couvre les frais de fonctionnement du Smidom, d'entretien des infrastructures des déchèteries, de collecte et de valorisation des déchets collectés en déchèteries.

Abonnement au service Collecte Sélective

Il couvre les frais d'entretien des colonnes de tri, de collecte et coûts de traitement des déchets recyclables.

Ces abonnements sont calculés en fonction du nombre de personne au foyer et du type de logement.

Quantité

Correspond au prorata de votre temps de présence calculée sur l'année, par exemple 0.5 est égal à 6 mois.

Prix unitaire

Le prix unitaire correspond au coût annuel de votre abonnement.

Objet	Période	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Abonnement au service du Smidom et déchèterie	01/01/25-30/06/25	0.50	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Abonnement au service Collecte Sélective	01/01/25-30/06/25	0.50	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Abonnement au service Collecte ordures ménagères	01/01/25-30/06/25	0.50	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Levée 120L OM Puce : 011...	01/01/25-30/06/25	2.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx

Abonnement «Collecte des ordures ménagères»

Il couvre les coûts logistiques de la collecte des ordures ménagères. Il est calculé en fonction de votre fréquence de collecte (1 fois par semaine ou tous les 15 jours).

Levée bac OM

Correspondent au nombre de levées réalisées entre le 1er janvier et le 30 juin. Dates de vos levées au dos de votre facture.

EN CAS DE DÉPART DU TERRITOIRE EN COURS DE SEMESTRE, DEUX LIGNES SUPPLÉMENTAIRES APPARAÎTRONT SUR VOTRE FACTURE.

Levées minimum 6 par an 120L OM Puce : 011...	01/01/25-12/03/25	1.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Levées supplémentaires 120L OM Puce : 011...	01/01/25-12/03/25	3.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx

Levées minimum

Il s'agit du nombre de levées annuelles obligatoirement facturées, soit 6 levées, calculées au prorata de votre temps de présence.

Levées supplémentaires

Correspondent au nombre de levées réalisées au dessus du minimum facturable soit à partir de la 7ème.